

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE  
N° 97.00.382.005.0 DU 24 JUILLET 1997

## Compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle TU 2 versions 15 et 20

**CLASSE B : POSITION HORIZONTALE**

**CLASSE A : AUTRES POSITIONS**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

**FABRICANTS**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 9, rue Ampère, 71031 Mâcon, France.

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Strada Valcossera, 16, 14100 Asti, Italie.

**DEMANDEUR**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50, avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge, France.

**OBJET**

Le présent certificat renouvelle et étend aux sociétés précitées le bénéfice de l'approbation de modèle accordée au demandeur par le certificat n° 87.0.03.388.1.0 du 28 juillet 1987 (1) complété par les certificats n° 88.0.04.388.1.0 du 23 juin 1988 (2), n° 93.00.382.007.0 du 26 avril 1993 (3) et n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996 (4).

**CARACTERISTIQUES**

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle TU 2 ont, suivant la version, les caractéristiques suivantes :

Version	15	15 E	20	20 E
Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	1,5		2,5	
Diamètre nominal (mm)	15		20	
Pression maximale (bar)	16			
Perte de pression à Q <sub>max</sub> (bar)	1			
Portée du totalisateur (m <sup>3</sup> )	99 999,999	99 999,999 9	99 999,999	99 999,999 9
Unité de chiffraison (dm <sup>3</sup> )	1	0,1	1	0,1
Echelon de vérification (dm <sup>3</sup> )	0,2	0,05	0,2	0,05

(1) Revue de Métrologie, août 1987, page 877.

(2) Revue de Métrologie, juillet 1988, page 710.

(3) Revue de Métrologie, avril 1993, page 603.

(4) Revue de Métrologie, mai 1996, page 79.



## INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 97  
382.005

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle TU 2 seront vérifiés en position horizontale et devront respecter les erreurs maximales tolérées de la classe B.

## DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'indus-

trie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez le fabricant sous la référence DA 05-117.

## VALIDITE

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---